

Covid-19 : les Belges priés de ne plus utiliser les masques fournis par leur gouvernement

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 41 minutes



Une substance toxique a été détectée dans les masques en tissu fournis par les autorités sanitaires belges. *sosiukin / stock.adobe.com*

Les autorités sanitaires belges recommandent de ne plus utiliser les millions de masques de protection en tissu fournis au printemps 2020 par le gouvernement, en raison du risque d'inhalation de substances toxiques, a-t-on appris jeudi 25 février de source officielle.

«*Il n'est actuellement pas recommandé d'utiliser les stocks de masques Avrox*», peut-on lire dans un courrier au ministre de la Santé Frank Vandenbroucke rendu public par le Conseil supérieur de la Santé (CSS). Le ministre a décidé de se conformer à cet avis, selon son cabinet, et les Belges sont donc invités à ne plus porter ces masques, jusqu'à communication des résultats d'une enquête complémentaire sur leur toxicité potentielle.

Il s'agit des masques contre le coronavirus dont la société luxembourgeoise Avrox avait fourni à la Belgique 15 millions d'exemplaires en juin, après la première vague de la pandémie. Ces équipements étaient disponibles gratuitement dans les pharmacies du pays, mais n'ont pas eu le succès escompté. Selon la presse belge, seul un tiers environ du stock a été distribué.

Sur ces masques lavables, le CSS épingle la présence de nanoparticules d'argent et de dioxyde de titane, qui est «*un cancérigène possible (catégorie 2B)*». Or, poursuit la lettre au ministre datée de mardi, «*il est recommandé de ne pas utiliser de textiles contenant du dioxyde de titane dans la fabrication de masques buccaux*». Concernant l'argent, sa présence, même sous forme de minuscules particules, expose à un risque en fonction du «*degré d'inhalation*», et il convient d'agir là aussi «*avec précaution*». Les autorités sanitaires expliquent que ces masques ont été «*traités avec un biocide PT 9 à base de nitrate d'argent*» (permettant de combattre les moisissures).

L'attribution à Avrox de ce vaste marché public avait suscité une polémique au printemps dernier, et le parquet de Bruxelles enquête depuis huit mois sur les conditions d'attribution du contrat, estimé à plus de 30 millions d'euros. Plusieurs fédérations belges du textile et de la mode, dont Creamoda, ont reproché à la firme luxembourgeoise de ne pas avoir respecté les exigences sanitaires en matière de fabrication. Jeudi la firme s'est à nouveau défendue de toute irrégularité, assurant que ses masques «*respectent scrupuleusement toutes les réglementations nationales et européennes*». Le ministère belge de la Santé avait lui-même estimé en juin que les masques ne présentaient pas de danger, a rappelé l'agence Belga.